

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente à Brassac-les-Mines (63570), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Opposition et renonciation au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 1^{er} octobre 2020

Secrétaire de séance : Pierre SERRA

Rapporteur : Graziella BRUNETTI

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 108

- Titulaires : 102

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 8

Absents excusés : 4

Votants : 116

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (108)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
ALBARET Christophe	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARCHIMBAUD Guy	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
MERCIER Pascal (S)	FERREIRA Fernando	LEBAIN Jehanne (S)
BARDY André	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BARTHOMIEU Serge	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BASTIEN Gérard	GARNAVault Philippe	
	GAUDRIAULT Damien	
	GILBERT Odile	
	GONTHIER Emmanuel	PRADIER Laurent
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien		PUECH David
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RAVEL Pierre
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	RKINA Mohammed
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	
	JAFFEUX Ophélie	ROUX Bernard
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	RYCKEBOER Christian
BRUNEL Séverine	JAMON Marc (voix consultative)	SABATIER Gilles
BRUNETTI Graziella	JEANMOUGIN Isabelle	
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SCHUMACHER Emilie
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	SUTY Lionel
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LENEGRE Jean-Louis	THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
COSTON David	LIGNIERE Frédéric	TINET Georges
COSTON Marie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie		TREHIN Anne-Marie
CREGUT François	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CROZE Yves-Serge	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
DABERT Jean-Claude	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	WALTER Christian
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BARBET Laurent (MERCIER Pascal) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; PELLEGRINELLI Christophe (LEBAIN Jehanne) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (8) ADMIRAT Nadine à KINDT Patrick ; BERNARD Jean-Paul à RAVEL Pierre ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; POJOLAT Marie à PILLON Stéphane ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ;

ABSENTS EXCUSES : (4) DRUELLE Jean-Claude ; GOYON Guy ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Conformément à l'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'un EPCI est compétent dans certaines matières, les pouvoirs de police spéciale du maire sont transférés de plein droit au président. Ce transfert de police spéciale concerne six domaines :

- La réglementation des activités en matière d'assainissement,
- La réglementation de la collecte des déchets ménagers,
- La réglementation en matière d'aires d'accueil ou terrain de passage des gens du voyage,
- Les prérogatives en matière de police de la circulation et du stationnement,
- Les prérogatives en matière de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi,
- Les prérogatives en matière d'habitat, de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

Le code prévoit que si un ou plusieurs maires des communes membres se sont opposés au transfert de leurs pouvoirs de police, le président de l'EPCI peut renoncer, dans chacun des domaines décrits ci-dessus, à ce que les pouvoirs de police spéciale des maires des communes membres lui soient transférés de plein droit. Il notifie sa renonciation à chacun des maires des communes membres dans un délai d'un mois suivant la fin de la période pendant laquelle les maires étaient susceptibles de faire valoir leur opposition. Dans ce cas, le transfert des pouvoirs de police n'a pas lieu ou prend fin à compter de cette notification, sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Il est précisé que si la communauté d'agglomération est dotée de ces compétences, elle n'est pas dotée de services compétents pour assurer la réglementation des activités sur le territoire communal. Plusieurs arrêtés du maire s'opposant au transfert du pouvoir de police spéciale ont été notifiés au Président de la communauté, dans un délai de six mois suivant la date de l'élection du président.

Aussi, les membres du conseil sont informés que le Président notifiera à chaque maire des communes membres sa décision de renoncer au transfert des pouvoirs de police spéciale.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° AM20200804N1-AR du maire de la commune de Bergonne en date du 4 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Jumeaux en date du 5 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté du maire de la commune d'Orbeil en date du 6 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 048/2020PM du maire de la commune de Brassac-Les-Mines en date du 7 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 20200807-A2020-23A-AR du maire de la commune de Varennes-Sur-Usson en date du 7 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 20200810ARR5-AR du maire de la commune de Chadeleuf en date du 10 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° AR_2020_038 du maire de la commune de Montpeyroux en date du 10 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 2020-05 du maire de la commune de Verrières en date du 10 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Neschers en date du 12 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 20200812-03025-AR du maire de la commune de Saint-Germain-Lembron en date du 12 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Mazoires en date du 14 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 20200817-ARR_POLICE-AI du maire de la commune de Saint-Yvoine en date du 17 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 2020/37 du maire de la commune de Chidrac en date du 24 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

- VU** l'arrêté n° 20200825-20200825-AR du maire de la commune de Nonette-Orsonnette en date du 25 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté du maire de la commune de Le Broc en date du 26 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° AR_2020_036 du maire de la commune d'Anzat-Le-Luguet en date du 28 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté du maire de la commune d'Aulhat-Flat en date du 28 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° 20200828-ARRETE2020-AR du maire de la commune de Gignat en date du 28 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° 36b-2020 du maire de la commune de Brenat en date du 29 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° 2020-12 du maire de la commune d'Ardes-sur-Couze en date du 31 août 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° 2020-75 du maire de la commune de Coudes en date du 1^{er} septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° 2020-08 du maire de la commune de Saint-Quentin-Sur-Sauxillanges en date du 1^{er} septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° 2020/009 du maire de la commune de Vichel en date du 1^{er} septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté du maire de la commune de Chalus en date du 2 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté du maire de la commune de Peslières en date du 2 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° P 07-2020 du maire de la commune de Chassagne en date du 7 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° 2020-07 du maire de la commune d'Egliseneuve-Des-Liards en date du 8 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté du maire de la commune de Ludesse en date du 8 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté du maire de la commune de Saint-Vincent en date du 9 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° 14/2020 du maire de la commune de Parent en date du 10 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n° AR_2020_12 du maire de la commune d'Augnat en date du 11 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 08/2020 du maire de la commune de Saint-Cirgues-sur-Couze en date du 11 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 2020_11 du maire de la commune de Saurier en date du 11 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 2020-09-01 du maire de la commune d'Antoingt en date du 12 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 2020/34 du maire de la commune de Parentignat en date du 12 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° A 2020-18 du maire de la commune de Saint-Etienne-Sur-Usson en date du 12 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 17-2020 du maire de la commune de Moriat en date du 14 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 37/2020 du maire de la commune de Perrier en date du 14 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 05/2020 du maire de la commune de Saint-Floret en date du 14 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 06-2020 du maire de la commune de Saint-Genès-La-Tourette en date du 14 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° AR_2020_19 du maire de la commune de Ternant-Les-Eaux en date du 14 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° DA-ARR-2020-45 du maire de la commune d'Issoire en date du 15 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° AR_2020_009 du maire de la commune de Rentières en date du 15 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 47-2020 du maire de la commune de Le Vernet-Chaméane en date du 16 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° AR_2020_09 du maire de la commune de Saint-Jean-Saint-Gervais en date du 17 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° AR_2020_49 du maire de la commune de Champagnat-le-Jeune en date du 18 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Gervazy en date du 18 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° AR 2020/03 du maire de la commune de Saint-Martin-d'Ollières en date du 18 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 2020-19 du maire de la commune de Pardines en date du 18 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 2020-029 du maire de la commune de Les Pradeaux en date du 18 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 2020/27 du maire de la commune de Tourzel-Ronzières en date du 21 septembre 2020 portant opposition au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que pour la commune d'Esteil une délégation spéciale a été mise en place par le préfet faute de candidat aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune d'Esteil, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire est compétente en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de voirie d'intérêt communautaire, de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, d'aire d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage, d'équilibre social de l'habitat, d'aménagement de l'espace communautaire, d'organisation d'évènements sociaux, culturels ou sportifs d'importance exceptionnelle ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 116

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 2 (BERTHELOT Pascal ; CHALLET Vincent)

- De prendre acte de l'intention de Monsieur le Président à renoncer à l'intégralité des pouvoirs de police administrative spéciale visée à l'article L5211-9-2 du CGCT sur l'ensemble du territoire intercommunal, précision faite que cette décision sera notifiée à chacun des maires des communes membres.

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01 / 10 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 10 / 2020